

C.—SAUVAGES DU MANITOBA ET DU NORD-OUEST—Fin.

EN VERTU DE QUELLE AUTORITÉ.	A QUI PAYÉ.	SERVICE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
		REPORT.....	13,151 15	24,600 05
		DÉPENSES— <i>Suite</i> .					
		<i>Traité n° 6—Fin.</i>					
	Stewart Frères	Conduire des bestiaux.....	13 00		
	J. Pruden	Pâturer des bestiaux.....	15 00		
		<i>Traité n° 7.</i>					
	I. G. Baker et Cie.....	4 bœufs pour la réserve des Piégènes	330 00	
		Total de la dépense.....	24,600 05

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant général des affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,
OTTAWA, 30 juin 1887.

ROBERT SINGLAIR,
Comptable.